

L'Assemblée générale pour l'adhésion pleine et entière de la Palestine à l'ONU

Voltaire Netzwerk,* France

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par 143 voix pour, 9 contre (Argentine, Etats-Unis, Hongrie, Israël, Micronésie, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République tchèque) et 25 abstentions une résolution¹ demandant au Conseil de sécurité de réviser sa position sur l'adhésion pleine et entière de la Palestine.

Des droits supplémentaires lui ont été octroyés: le droit de siéger parmi les Etats membres par ordre alphabétique; le droit de déposer des propositions et des amendements, de les présenter et de s'en porter coauteur; le droit de présenter des motions d'ordre; et le droit de réponse au sujet des positions d'un groupe. Cependant, la Palestine ne dispose toujours pas du droit de vote à l'Assemblée générale ni du droit de présenter sa candidature aux organes de l'ONU.

Le représentant permanent d'Israël a déclaré que voter pour ce texte revient à promouvoir la création d'un Etat terroriste «dirigé par le Hitler de notre époque». A ses yeux, ce «vote destructeur» ouvre la voie aux «collaborateurs de ceux qui ont brûlé des bébés juifs le 7 octobre». Cet «acte impardonnable» signifie la destruction de la Charte des Nations Unies. Joignant les actes à la parole, il s'est saisi d'une mini-déchetueuse de documents et a réduit symboliquement le traité fondateur de l'ONU en confettis.

La Fédération de Russie, favorable au texte, a dénoncé l'exercice du droit de veto exercé par les Etats-Unis sur le projet de résolution présenté le 18 avril au Conseil de sécurité, reprochant à ce pays de vouloir être «le policier du monde».

Les Etats-Unis ont justifié leur rejet de ce texte au motif que «les mesures unilatérales à l'ONU



et sur le terrain ne promeuvent pas la solution des deux Etats». Ils ont toutefois assuré que ce vote négatif ne reflète pas leur position concernant un Etat palestinien, dont ils appuient l'établissement.

La République islamique d'Iran a jugé qu'Israël n'a pas démontré qu'il mérite son statut d'Etat-membre, compte tenu du «génocide» auquel il se livre à Gaza. Elle a également noté que le vote d'aujourd'hui laisse voir «l'isolement des Etats-Unis».

La République arabe syrienne a dénoncé le «spectacle» offert par Israël au cours de cette séance.

L'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Lettonie, la Finlande, l'Italie, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suisse ont expliqué leur abstention en jugeant prématurée l'admission de la Palestine comme Etat membre.

La France s'est, elle, déclarée résolument favorable à l'admission de l'Etat de Palestine comme nouveau membre de l'ONU. Elle a également insisté sur l'urgence d'un règlement politique global du conflit israélo-palestinien, sur la base de la «solution des deux Etats».

Source: <https://www.voltairenet.org/article220853.html>, 12 mai 2024

* Cet article est l'éditorial de «Voltaire, actualité internationale» n°87, à paraître le 17 mai. Pour en savoir plus, abonnez-vous, soit *annuellement à 150 euros*, soit *mensuellement à 15 euros*.

¹ «Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies», Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/ES-10/L.30/Rev.1, 10 mai 2024.
F: <https://www.voltairenet.org/article220854.html>